





**Détail du marché :**

Marché public type MAPA < 90 000€ HT

Référence :	PAJI/11/13325	 L'envoyer par e-mail	 L'imprimer
Type de produit :	Informatique audio visuel - Fourniture - Consommables informatiques et produits actifs		
Objet :	Besoins en consommables informatiques 2012		
Descriptif :	Besoins en consommables informatiques pour la cité scolaire de Vouziers et les collège d'Attigny Machault, de Grandpré Buzancy et de Juniville		
Critères d'attribution :	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :		
	Qualité des produits :	30%	
	Qualité des services associés :	0%	
	Qualité des conditions de livraison :	20%	
	Prix :	50%	
Date de publication :	21 novembre 2011		
Date de fin de publication :	12 décembre 2011		
Date de remise des offres :	12 décembre 2011 à 12 heures		
Documents annexes :			
	reglement consultation consommables informatiques 2012.pdf	année 2012-marche 2 - consommables.xls	

 [Retour liste](#)

**Coordonnées de l'établissement :**

Etablissement :	Collège et Lycée
Adresse :	Cité Scolaire Paul Drouot Rue de la Fusion BP 52 08400 VOUZIERS
Pouvoir adjudicateur :	M. TROQUET Eric
Service destinataire - Contact :	M. SANGOUARD Luc
Tel :	03 24 71 70 30
Fax :	03 24 71 15 79
E-mail :	<a href="mailto:luc.sangouard@ac-reims.fr">luc.sangouard@ac-reims.fr</a>

 [Retour liste](#)

**Attention :**

La revente des informations publiées sur ce site est strictement interdite et pourra donner lieu à des poursuites.  
Copyright aji (c) 2005-2011

## **FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES**

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

Etabli en application du code des marchés publics

#### **Marché à procédure adaptée**

**Date limite de réception des offres : Lundi 12 décembre 2011 à 12h00**

Rue de la fusion  
BP 52  
08400 VOUZIERES

☎ : 03 24 71 70 30

Fax : 03 24 71 15 79

Mail : [luc.sanguard@ac-reims.fr](mailto:luc.sanguard@ac-reims.fr)

ou

[catherine.bailly@ac-reims.fr](mailto:catherine.bailly@ac-reims.fr)

## ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PASSANT LE MARCHE ET OBJET DE LA CONSULTATION

Lycée Masaryk  
33, rue bournizet  
BP 52  
08400 VOUZIERES  
Tél. : 03.24.71.70.30  
Fax : 03.24.71.15.79

Ce marché concerne également les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement suivants :

- COLLEGE VOUZIERES – LE CHESNE
- COLLEGE ATTIGNY – MACHAULT
- COLLEGE GRANDPRE – BUZANCY
- COLLEGE DE JUNIVILLE

La présente consultation a pour objet la fourniture de consommables informatiques.

## ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics. Il s'agit d'un marché fractionné, à bons de commande définis à l'article 73 du code des marchés publics.

Les bons de commandes seront délivrés par chaque EPLE au fur et à mesure des besoins de l'établissement considéré.

## ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012

## ARTICLE 4 : MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire. Le mandatement intervient dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures (soit 30 jours +2 à compter de la date apposée sur les factures). Les candidats retenus s'engagent à dater les factures le jour même de leur envoi sans quoi, l'établissement se réserve le droit de retourner les factures et d'exiger un changement de date.

## ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION ET DE VERIFICATION

Les livraisons s'effectuent tous les jours ouvrables de la semaine, entre 8h00 et 16h00 exceptés pendant les périodes de congés scolaires.

## ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les prix sont **fermes et définitifs** pour la période considérée (1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012).

Dans le cas contraire, la personne responsable du marché pourra informer le titulaire du marché, par lettre recommandée avec accusé réception, de sa volonté d'y mettre fin. La résiliation se fera sans indemnité pour le titulaire.

Les prix consentis s'entendent marchandises rendues **sans minimum de commande, FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE**, dans les divers lieux de stockage précisés sur les bons de commandes.

Les propositions figurant sur les offres seront obligatoirement exprimées en :

- Prix unitaire hors taxes
- Prix unitaire toutes taxes comprises
- Prix total quantité x prix unitaire TTC
- MONTANT TOTAL DU LOT TOUTES TAXES COMPRISES, en Euros.

## ARTICLE 7 : QUALITE DES PRODUITS

Les produits proposés correspondent aux marques demandées (**compatibles exclus**) dans l'évaluation des besoins des EPLE.

La date de péremption des consommables devra excéder d'un an minimum la date de livraison.  
Le candidat s'engage à reprendre, en fin d'année civile, les consommables non utilisés.  
Le candidat s'engage également à émettre un avoir au profit de l'EPLÉ d'un montant correspondant au prix d'achat des consommables non utilisés au cours de l'année civile.

## ARTICLE 8 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement fournir les documents suivants :

- Le bordereau de remise de prix, incluant l'acte d'engagement. Il est impératif de l'éditer, de le compléter et de le signer sur papier.
- **Le bordereau de remise de prix est disponible en ligne sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) signet achat public rubrique MAPA, liste des offres de marchés au format Excel, les candidats devront le compléter sous Excel, l'enregistrer sur clé USB et joindre le support au dossier.**
- Une fiche de renseignements, établie sur papier libre, permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat;
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat :
  - a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
  - n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour infractions au code du travail.

## ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres sont établies conformément à l'article 8 du présent règlement et remises au lycée contre récépissé ou transmises en recommandé avec demande d'avis de réception

Elles doivent impérativement parvenir au lycée Masaryk, service intendance, **avant le 12 décembre 2011 12h00**  
L'enveloppe extérieure doit comporter la mention

**MARCHE PUBLIC CONSOMMABLES INFORMATIQUES – NE PAS OUVRIR**

## ARTICLE 11 : JUGEMENTS DES OFFRES

Les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse est pondérée comme suit :

1. prix (50 %)
2. qualité des produits (30 %)
3. qualité du service, livraisons (20 %)

Le candidat classé premier par la commission d'ouverture des plis sera désigné titulaire du marché

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres et de fournir des échantillons.

Le résultat de la consultation sera publié sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) signet achat public rubrique MAPA liste des avis d'attribution. Seuls les candidats retenus seront informés par courrier au plus tard le 31 décembre 2010.

## ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à

**M Luc SANGOUARD Gestionnaire – Agent Comptable**  
**ou**  
**Mme Catherine BAILLY – Attachée d'Administration**

Pour les renseignements techniques, les candidats peuvent s'adresser à

**M Gilles GELHAYE - magasinier**

